

femmes; Chacun d'eux ayant regardé
le paréement et affirmativement, Declarons
au Nom de la loi, que le large Louis,
Jean, la Demoiselle Cautrel, Catherine
Barbe, sont unis par le mariage
De tout ce avons dressé acte en présence
De Jean Marge, agé de quarante huit ans
profession de Cultivateur Domicilié en cette commune
Amy, De Pierre le large agé de cinquante
ans, profession de tripoteur, Domicilié en la
Commune de Tourouvre, Amy, De Nicolas
Bijot, agé de trente trois ans, profession de
Cultivateur, Amy, De Louis Debray, agé de
trente ans, profession de Cultivateur, Domicilié
tous deux en cette commune (cousin du futur)
Etant quatre témoins, De Jean Millet, oncle
du futur, De Pierre Gadois, beau frère
du futur, De Pierre Larrie, beau frère de la
future, De Louis Lard, Duffy, beau frère de la
future, De Jean Mathieu, beau frère du futur
De la future, ce que le premier troisième et
quatrième Emissaire ont signé l'autre ayant dit
Nek Savois, Lesquels après qu'il leur
En a été fait Lecture l'ont signé avec



nous après qu'il leur en a été fait
fait Lecture l'ont signé avec nous
Et les parties contractantes / les mots
en, Vingt huit fonctionnaires, Surchargés, Bonis,
approuvés, gadois. Marge

large Debray Lard
Jeanneau
Cautrel Bijot
Millet Cottin

Nº2 L'an quatorze de la république
Mariage Le treize du mois de Janvier,
De par devant nous Jean Pierre Cottin
Prise Jean Louis
En Marie Louise
Montulay
hospite du Maire, Et officier de l'état
Civil de la Commune d'Authieux Canton de
Tourouvre Département de l'Orne
Sont comparus, Jean Louis prieuré
agé de Vingt huit ans, originaire de la
Commune De Bivilliers, profession de

Journaliers, le Domicilié au la Commun
De Rivillier, # Majeur, fils de privé, Louis
Jacques René privé, Décédé, au soulevant
Ecarton en Bois; Décédé a Mogent le
Dix May, l'an mil Sept cent Sixante dix
neuf, Comme il est constaté par l'acte
De Décédé, de l'écrit a Mogent le vingt deux
Septembre Mil Sept cent Sixante Dix
neuf, le De Dame (ouveau) Anne,
jelly présente le Domicilié au la Commun
de Rivillier

Et Dame Montulay, Marie Louise
agée de quatre-vingt ans, originaire de
cette Commun de Rivillier, le y Demeurant,
#fille Majeure de feu Jean Montulay
le soulevant Cultivateur, Décédé au cette
Commun, le deux du mois de fevrier
L'an Douze le de Mabeux Louise
y présente, le Demeurante au cette Commun
Lesquel nous ont requis de procéder, a
la célébration du Mariage projeté entre
eux, le dont les publications ont été
faites devant la principale porte
de Notre Maison Commun, avoir la

première pour la future, le Dimanche
Douze du mois de Brumaire de la présente
année, a l'heure de Midy, le la seconde
Le Dimanche Vingt six Brumaire de la
présente année, a l'heure de Midy
le pour la future, le celle de Rivillier
Les jours, mois, l'an, heures, l'écrit, suivant
le certificat du Sous Maire de la Commun
De Rivillier en date de ce jour,
aucune opposition au dit Mariage ne nous
ayant été signifiée, faisant droit a leur
Requisition, après avoir donné lecture de toutes
les pièces by deffas mentionnées le du Chapitre
Six, du titre du Code Civil relatif au Mariage,
avons demandé, au futur Epoux, et a la future
Epouse s'ils veulent se prendre, pour Mary
le pour l'annee; Chacun d'eux ayant répondu
séparément et affirmativement, déclarons,
au nom de la loi, que Jean Louis privé,
le Marie Louise Montulay, sont unis par
le Mariage, dequoy avons dressé acte, en
présence de M. Jean René, agé de

Blanchet Jean Francois

brig gélain

Cotton

Cette par nous adjoint du Maire
de la Commune d'Authenit, en Exécution de
l'article IV du décret municipal du 24 Fructidor
an V.

Arantbeit ce six nirose an
quatorze au seigneur du lieu.

Cottin

Année 1806

№3

M.
do
Goffroy
pierre
et
Mieaux
Courtois

Le Mil huit Cents Six le Dingt Neuf du
mois de Juillet, par devant nous Jean Pierre
Cottin, Jugeant de Maire & officier de l'Etat Civil
de la Commune d'Authenil Canton de Tourouvre
Département de l'Orne, sont comparus
Pierre Gifford, âgé de quatrevingt ans & demy,
Né en la Commune de Tourouvre le cinq Decembre
Mil Sept Cents Soixante & dix, Ety demeurant